

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le dix-neuf novembre,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité du Berceau du Comté à Déservillers sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de novembre.

N° 176/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 12 novembre 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 26 novembre 2018,

Objet de la délibération :
Transfert d'emprunt voirie et remboursement de l'annuité 2018

Nombre de membres

- En exercice :	99
- Présents titulaires :	62
- Absents :	
• Dont suppléés :	5
• Dont représentés :	10
• Excusés :	10
• Non excusés :	12
- Votants :	77

Résultat du vote

- Pour :	77
- Contre :	
- Abstention :	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181119-176-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2018
Affichage : 28/11/2018

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. M. Bourgon Jean-Michel à M. Marechal Philippe, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Laithier Didier à M. Grenier Jean-Claude, Mme Calvi Virginie à Mme Petitot Marie-Jeanne, Mme Magneron Monique à M. Chabod Gérard, M. Jouvin Christophe à Mme Bournez Estelle, Mme Chanudet Djamila à M. Ducret Sylvain, M. Chatelain Claude à M. Dard Pierre, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Bourqui Michel à M. Quété Gérard
Procuration	Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, Mme Keller Véronique par Mme Angiolini Pascale, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier
Suppléé(e)s	Mmes Berger Danièle, Leblanc-Vichard Françoise, Breuillot Laurence, Faillenet Bernadette, Faivre Sarah & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Nicolet Jean-Paul, Maugain Romuald, Daudey Louis & Bonnefoi Frédéric
Excusé(e)	Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Fietier Danièle & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Laporte Jean, Petetin Yves, Simon Gilles & Bruchon Pierre
Absent(e)s	

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, **Mme Nathalie Van De Woestyne**, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5216-5, L 2143-3 et L 5211-17,
- Vu les articles L 111-1, L 141-3 et L 141-12 du code de la voirie routière,
- Vu la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-09-22-007 du 22 septembre 2016 portant création d'une communauté de communes par fusion des communautés de communes du Pays d'Ornans, Amancey-Loue-Lison et du canton de Quingey et extension de ce périmètre aux communes d'Abbans-Dessous et d'Abbans Dessus,
- Vu la compétence optionnelle en matière de voirie d'intérêt communautaire,
- Vu la mise à disposition des voiries d'intérêt communautaire par les communes à la CCLL au 01/01/2018 selon l'atlas approuvé par le Conseil Communautaire en date du 28 mai 2018,
- Vu le rapport de la Commission Locale chargée du Transfert de Charges (CLECT) en date du 27/06/2018,



Considérant qu'il convient pour la Communauté de Communes de reprendre la dette relative à l'investissement de la voirie d'intérêt communautaire, il est convenu de transférer les emprunts suivants en totalité à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2019.

	Montant initial de l'emprunt affecté en totalité à la voirie	Capital restant dû au 01/01/2018	Montant des annuités (capital + intérêt)	Organisme prêteur	N° d'emprunt	Echéance
BUFFARD	40 000 €	27 293.75 €	4 622,36 €	Crédit Agricole	00000141764	01/04/2024
FLAGEY	80 000 €	26 004.14 €	7 045,68 €	Crédit Agricole Amancey	N° de contrat : 55030117000 N° de crédit : 289447014	01/12/2021
LAVANS-QUINGEY	18 600 €	11 286.76 €	3 832,32 €	Crédit Agricole	0000306971	29/09/2020
MONTMAHOUX	81 762 €	67 284.90 €	Dégressif	Crédit Agricole	56002674358	02/01/2038

Les communes ayant continué à payer leurs annuités en 2018, il convient de rembourser ces montants en 2018 et de réaliser le transfert au 1^{er} janvier 2019.

Pour 2018, le remboursement sera effectué selon les modalités suivantes =
Dans le budget de la CCLL :

Constatation de la dette en capital (*Opérations d'ordre non budgétaire*) :

- Débit au compte 1027 « Mise à disposition » pour le capital restant dû au 01/01/2018,
- Crédit du compte 168741 « Autres dettes » pour le capital restant dû au 01/01/2018,

Capital restant dû au 01/01/2018	
BUFFARD	27 293.75 €
FLAGEY	26 004.14 €
LAVANS-QUINGEY	10 360.84 €
MONTMAHOUX	67 284.90 €
COMPTE 1027	130 943.63€

En 2018 - Remboursement d'une échéance à la commune :
(*Opérations d'ordre budgétaire*) :

- Débit au compte 168741 « Autres dettes » pour le montant de l'annuité en capital,
- Débit au compte 661131 « Intérêts des autres dettes » pour le montant des intérêts,

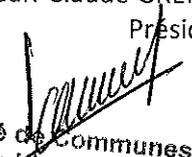
	Capital appelé en 2018 Compte 168741	Intérêts en 2018 Compte 661131	Total échéance
BUFFARD	3 872.70 €	749.66 €	4 622.36 €
FLAGEY	6 132.35 €	913.33 €	7 045.68 €
LAVANS-QUINGEY	3 730.14 €	102.18 €	3 832.32 €
MONTMAHOUX	1 991.68 €	3027.82	5 019.50 €
TOTAL	15 726.87 €	4 792.99 €	20 519.86 €

A partir du 1^{er} janvier 2019, les communes transfèrent ces 4 emprunts qui seront désormais gérés par la CCLL et la Trésorerie de Ornans.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer les conventions individuelles avec les communes de Buffard, Flagey, Lavans-Quingey et Montmahoux pour le remboursement des annuités de l'année 2018,
- Note que les crédits nécessaires sont ouverts par décision modificative du 19 novembre 2018 aux comptes 168741 et 661131,
- Autorise le Président à signer les contrats ou avenants de transferts ainsi que toutes les pièces nécessaires avec les banques concernées à partir du 1^{er} janvier 2019.

Fait et délibéré en séance, le 19.11.18
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président


Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181119-176-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2018
Affichage : 28/11/2018

